



SuisseMED@P

Rapport 2020

Sommaire

1	Remarques préliminaires	2
2	SuisseMED@P	2
2.1	Art. 72 ^{bis} du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI)	2
2.2	Convention concernant l'établissement d'expertises pluridisciplinaires pour évaluer les droits à des prestations de l'assurance-invalidité	2
2.3	Centres d'expertises habilités en 2020	2
3	Éléments statistiques sur SuisseMED@P en 2020	4
3.1	Mandats déposés et mandats attribués	4
3.2	Disciplines sollicitées	5
4	Rapports des centres d'expertises habilités	6
5	Annexe	6

1 Remarques préliminaires

Le rapport sur les expertises médicales pluridisciplinaires dans l'assurance-invalidité (AI) rend compte de manière complète tant de l'attribution des différents mandats émis par l'AI que de l'activité de chaque centre d'expertises.

Un tel rapport est désormais publié chaque année. L'AI satisfait ainsi à l'une des injonctions que le Tribunal fédéral avait formulées dans deux décisions incitatives¹ portant sur l'attribution d'expertises pluridisciplinaires. Une telle transparence faisait défaut jusqu'à présent dans ce domaine : ce rapport constitue un élément de plus permettant de vérifier le respect des procédures de l'Etat de droit.

2 SuisseMED@P

2.1 Art. 72^{bis} du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI)

L'art. 72^{bis} du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI) garantit que seuls les centres d'expertises médicales remplissant les conditions de qualité définies dans une convention conclue avec l'AI (agissant par l'intermédiaire de l'OFAS) sont encore habilités à établir des expertises pluridisciplinaires pour l'AI ; il est entré en vigueur le 1er mars 2012. Il est de plus inscrit à son al. 2 que l'attribution des mandats d'expertise pluridisciplinaire doit se faire de manière aléatoire.

2.2 Convention concernant l'établissement d'expertises pluridisciplinaires pour évaluer les droits à des prestations de l'assurance-invalidité

Sur la base de la convention conclue avec l'OFAS, les centres s'engagent à réaliser, sur mandat des offices AI cantonaux, des expertises médicales pluridisciplinaires conformément à l'art. 72^{bis} RAI. Ces expertises comprennent au moins trois spécialités ou disciplines médicales. Elles incluent tous les examens utiles pour obtenir les informations dont l'AI a besoin pour arrêter sa décision, et ce dans le respect des critères de qualité. Pour ce faire, les expertises se basent sur la notion de maladie selon l'état actuel de la science médicale, sur les lignes directrices actuelles en matière d'expertises et sur la jurisprudence applicable.

Les centres garantissent que les expertises seront menées dans le respect des décisions du Tribunal fédéral et des lignes directrices en matière d'expertises reconnues par l'ensemble des spécialistes. Par ailleurs, les centres d'expertises garantissent que leurs experts sont titulaires d'une formation de spécialiste reconnue en Suisse, qui peut aussi avoir été obtenue à l'étranger. De leur côté, les experts doivent suivre régulièrement des cours de formation continue en médecine des assurances et bénéficient tous d'une expérience en médecine clinique. Les ressortissants étrangers qui travaillent en tant qu'experts pour les centres d'expertises doivent avoir une bonne connaissance des exigences médico-assurantielles auxquelles toute expertise effectuée pour l'AI doit répondre. Le responsable médical du centre d'expertises et les experts doivent disposer des autorisations nécessaires pour exercer leur activité.

Les centres sont tenus de rédiger chaque année un rapport à l'intention de l'OFAS et de lui fournir des indications sur leur organisation et sur la réalisation des expertises. En outre, ils doivent informer l'OFAS de tous les changements intervenant dans leur direction médicale ou administrative, de l'engagement de nouveaux experts (pour vérification de leur formation et obtention des autorisations) et des événements pouvant influencer sur la réalisation des expertises (plaintes, procédures disciplinaires, etc.).

2.3 Centres d'expertises habilités en 2020

En 2012, lorsque SuisseMED@P a été mise en place, les centres d'expertises qui avaient signé la nouvelle convention tarifaire étaient au nombre de 18, nombre qui a augmenté chaque année, si bien qu'à la fin de l'année 2020, 30 centres d'expertises au total étaient habilités à établir des expertises pluridisciplinaires pour l'AI.

¹ ATF 137 V 210 et 138 V 271

La liste complète des centres d'expertises agréés est accessible sur le site Internet de l'OFAS². Fin 2020, les centres suivants pouvaient effectuer des expertises pluridisciplinaires pour l'AI :

- ABI Ärztliches Begutachtungsinstitut GmbH, 4058 Bâle
- asim, 4031 Bâle
- BEGAZ GmbH, 4102 Binningen
- estimed AG, 6300 Zug
- GA eins GmbH, 8840 Einsiedeln
- medaffaires ag, 4002 Bâle
- MEDAS Interlaken GmbH, 3800 Unterseen
- MEDAS Oberaargau AG, 4900 Langenthal
- MEDAS Zentralschweiz, 6003 Lucerne
- MEDAS Zürich GmbH, 8008 Zurich
- Medexperts AG, 9000 Saint-Gall
- Medizinisches Gutachterzentrum Region St. Gallen GmbH (MGSG), 9400 Rorschach
- Medizinisches Zentrum Römerhof (MZR), 8032 Zurich
- Neuroinstitut St. Gallen GmbH, IME – Interdisziplinäre Medizinische Expertisen, 9016 Saint-Gall
- Neurologie Toggenburg AG, 9630 Wattwil
- PMEDA AG, 8038 Zurich
- SMAB AG, 3010 Berne
- SMAB AG, 9000 Saint-Gall
- Zentrum für Interdisziplinäre Medizinische Begutachtungen AG (ZIMB), 6430 Schwyz
- Zentrum für medizinische Begutachtung (ZMB), 4052 Bâle
- Zentrum für versicherungsmedizinische Begutachtung GmbH, 3007 Berne
- Servizio Accertamento Medico, 6500 Bellinzona
- BEM Riviera Sàrl, 1820 Montreux
- CEMed SA, 1260 Nyon
- CEMEDEX S.A., 1700 Fribourg
- CEML Centre d'expertise médicale Lancy, 1213 Petit-Lancy
- Clinique romande de réadaptation (CRR), 1951 Sion
- Unisanté, Centre universitaire de médecine générale et santé publique (jusqu'au 31.12.2018 : PMU), 1012 Lausanne
- SMEX SA, Crêt-Tacconet 12A, 2000 Neuchâtel
- Unité d'Expertises Médicales, HUG, Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14 (nouveau)

Entre 2018 et 2019, le bureau d'expertises médicales BEM a connu de nombreux changements (nouvelle raison sociale, nouveau siège, nouveaux associés, nouveaux statuts, nouveau pool de médecins). En raison de ces changements, l'OFAS a dû examiner à nouveau si les conditions qui permettent à un centre de réaliser des expertises médicales pluridisciplinaires étaient remplies. Durant la procédure d'examen, le BEM n'a pas participé au processus d'attribution de mandats d'expertises pluridisciplinaires.

Avec les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), il a été possible, à nouveau, de gagner un centre d'expertises de droit public pour l'établissement des expertises médicales de l'AI. Les circonstances extraordinaires liées au Covid-19 ont fait que les HUG n'ont malheureusement pas pu exercer leur activité d'expertise pour l'AI, le corps médical étant principalement occupé par les soins aux patients.

En 2020, la convention avec MediCore AG (Bad Ragaz) a été résiliée par l'OFAS. En effet, le centre d'expertises n'était pas en mesure de répondre aux exigences nécessaires pour effectuer des expertises pluridisciplinaires fixées dans la convention tarifaire.

² www.ofas.admin.ch > Assurances sociales > Assurance-invalidité AI > Informations de base & législation > Organisation de l'AI > Les expertises médicales de l'AI

3 Éléments statistiques sur SuisseMED@P en 2020

3.1 Mandats déposés et mandats attribués

En 2020, les offices AI ont déposé 5524 nouveaux mandats d'expertise pluridisciplinaire sur la plateforme SuisseMED@P. Quelque 74,5 % des mandats attribués provenaient de Suisse alémanique, 21 % de Suisse romande, et 4,5 % de Suisse italienne.

	Suisse alémanique	Suisse romande	Suisse italienne	Total
Mandats déposés en 2020	4118 (74.5 %)	1157 (21 %)	249 (4.5 %)	5524 (100 %)
Mandats attribués en 2020	3643 (74 %)	1075 (22 %)	202 (4 %)	4920 (100 %)
Mandats en attente	485 (52 %)	351 (37 %)	102 (11 %)	938 (100 %)

En 2020, 4920 expertises au total ont été attribuées aux centres d'expertises agréés, soit 5 % de plus que l'année précédente (4681). Le nombre d'expertises attribuées a progressé en Suisse alémanique (+ 78), en Suisse romande (+ 113) et au Tessin (+48).

Durant la période du 17 mars au 26 avril 2020, une suspension complète des expertises AI a été ordonnée par l'OFAS en raison de la situation extraordinaire en lien avec le coronavirus et des ordonnances du Conseil fédéral à ce sujet. En conséquence, l'attribution des mandats d'expertises a été suspendue et les rendez-vous d'expertise prévus avec les personnes assurées ont dû être reportés. Par ailleurs, à la suite du confinement, les besoins de mesures d'instruction et d'expertises se sont accumulés, entraînant un retard dans le traitement des mandats par les centres d'expertises.

Fin 2020, 938 mandats étaient en liste d'attente et restaient donc à attribuer (+166% par rapport à l'année précédente). Une augmentation des mandats sur la liste d'attente a été enregistrée dans les trois régions linguistiques. La hausse la plus significative a été observée en Suisse alémanique avec une augmentation de 473 mandats sur la liste d'attente. En Suisse romande, l'augmentation est de 69 mandats et au Tessin de 44.

Attribution par centre d'expertises en 2020 par rapport à 2019

Centre d'expertises	Mandats attribués			
	2019		2020	
Estimated AG	296	6.32%	458	9.31%
CEMEDEX SA	405	8.65%	431	8.76%
medexperts ag	306	6.54%	321	6.52%
ABI Ärztliches Begutachtungsinstitut GmbH,	303	6.47%	321	6.52%
SMAB BE AG	250	5.34%	300	6.1%
BEGAZ GmbH	261	5.58%	286	5.81%
PMEDA AG	246	5.26%	262	5.33%
SMAB SG AG	196	4.19%	232	4.72%
SMEX SA	124	2.65%	219	4.45%
Asim	285	6.09%	213	4.33%
Zentrum für medizinische Begutachtung (ZMB)	343	7.32%	202	4.11%
Servizio Accertamento Medico SAM	167	3.57%	179	3.64%
Zentrum für Interdisziplinäre Medizinische Begutachtungen AG (ZIMB)	137	2.93%	176	3.58%
Zentrum für versicherungsmedizinische Begutachtung GmbH	147	3.14%	130	2.64%
CEMed SA	145	3.1%	161	3.27%
GA eins GmbH	120	2.56%	141	2.87%
Unisanté	147	3.14%	130	2.64%
Clinique romande de réadaptation (CRR)	133	2.84%	127	2.58%

Centre d'expertises	Mandats attribués			
	2019		2020	
MEDAS Interlaken GmbH	99	2.11%	102	2.07%
Medaffairs AG	142	3.03%	96	1.95%
Neurologie Toggenburg AG	43	0.92%	92	1.87%
Medizinisches Gutachterzentrum Region St. Gallen GmbH (MGSG)	57	1.22%	88	1.79%
MEDAS Zentralschweiz	96	2.05%	62	1.26%
Neuroinstitut St. Gallen GmbH	--	--	55	1.12%
MEDAS Oberaargau AG	9	0.19%	34	0.69%
Medizinisches Zentrum Römerhof (MZR)	39	0.83%	26	0.53%
MEDAS Zürich GmbH	40	0.85%	25	0.51%
Centre d'expertise médicale Lancy CEML	8	0.17%	2	0.04%
BEM Bureau d'Expertises Médicales-Vevey	0	--	2	0.04%
Unité d'Expertises Médicales, HUG	--	--	2	0.04%
MediCore AG	101	2.16%	0	--
	4681		4920	

3.2 Disciplines sollicitées

Tout mandat d'expertise pluridisciplinaire émis pour l'AI requiert une évaluation de médecine interne générale et des expertises partielles d'autres domaines de spécialisation (au nombre de deux ou plus).

	Nombre de disciplines médicales			
	2019		2020	
3 disciplines	1227	26.2%	1227	26.2%
4 disciplines	2231	47.7%	2231	47.7%
5 disciplines	969	20.7%	969	20.7%
6 disciplines	199	42.2%	199	42.2%
7 disciplines	42	0.9%	42	0.9%
8 disciplines	12	0.3%	12	0.3%
9 disciplines	1	0%	1	0%

Le tableau suivant indique en détail la fréquence à laquelle les disciplines médicales sont sollicitées dans les expertises. La médecine interne générale est présente dans chaque cas en tant que discipline décrivant le cadre de toute expertise pluridisciplinaire ; la psychiatrie figure aussi dans presque toutes les expertises (94 %). Dans la moitié des cas, la rhumatologie (48 %) et la neurologie (54 %) sont demandées.

Disciplines médicales	Attributions	
	2019	2020
Médecine interne et générale	4681	4920
Psychiatrie et psychothérapie	4433	4623
Rhumatologie	2316	2379
Neurologie	2629	2658
Chirurgie orthopédique	1471	1581
Neuropsychologie	1395	1268
Cardiologie	297	275
Pneumologie	302	299
Oto-rhino-laryngologie	189	217
Gastro-entérologie	186	182

Disciplines médicales	Attributions	
	2019	2020
Ophtalmologie	150	133
Oncologie	135	130
Endocrinologie / diabétologie	94	108
Dermatologie et vénéréologie	85	77
Neurochirurgie	69	39
Chirurgie	48	72
Angiologie	46	86
Gynécologie et obstétrique	34	35
Chirurgie de la main	67	53
Urologie	88	67
Infectiologie	27	30
Néphrologie	47	84
Évaluation de la capacité fonctionnelle (ECF)	66	48
Médecine physique et réhabilitation	11	19
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	1	0
Médecine du travail	1	1
Chirurgie maxillo-faciale	7	10

L'expérience montre que l'offre en experts médicaux qualifiés est très limitée en Suisse. En conséquence, selon les disciplines sélectionnées ou la région linguistique concernée, les durées d'attente peuvent être relativement longues. Par ailleurs, certains centres d'expertises peuvent se voir attribuer davantage de mandats en raison des capacités qu'ils peuvent mettre à disposition.

4 Rapports des centres d'expertises habilités

Seuls les rapports des centres d'expertises qui étaient actifs sur la plateforme SuisseMED@P tout au long de l'exercice 2020 sont pris en compte ici.

Le rapport de chaque centre a été signé à tout le moins par la directrice ou le directeur habilité/e à signer en vertu du règlement de signature remis par le service du personnel. La signature atteste l'exactitude des indications fournies. Elle garantit en particulier que la liste des experts est exhaustive et que les experts exerçant pour l'institution ont la formation, l'autorisation et le titre requis.

5 Annexe

Rapports de chaque centre d'expertises